



Divorce avec une personne ayant une carte de séjour

Par **cilaxe**, le **08/02/2012** à **18:38**

Bonjour,

Je me suis mariée au Pérou avec un péruvien en Décembre 2006. Le mariage a été célébré civilement et religieusement à Lima, et transposé en France à la mairie de Vire. Suite à ce mariage, il est venu vivre en France et a aujourd'hui la carte de séjour de 10ans.

Malheureusement, au mois de Juillet 2011, je me suis rendue compte que je ne l'aimais plus. Nous avons du cohabiter pendant qqs mois et j'ai déménagé en Novembre 2011, en collocation avec une amie. Aujourd'hui, ayant rencontré quelqu'un avec qui je souhaite recommencer ma vie, je m'interroge sur le divorce.

Mon mari a perdu sa carte de séjour peu avant que je lui annonce que je souhaitais me séparer. A ce jour, et de ce qu'il me dit, il n'a eu que des recepissés et non pas l'originale de sa carte. Je ne souhaite pas le mettre en porte à faux, mais j'aimerais qd mm ne plus avoir d'engagements vis à vis de lui, d'autant qu'il est en situation précaire (chômage) à ce qu'il me raconte, toujours.

J'aimerais lancer la procédure, mais en sachant ce qu'il risque vis à vis de sa carte de séjour et de sa présence en France.

Merci de votre aide

Par **youris**, le **09/02/2012** à **14:11**

bjr,

si vous voulez divorcer il ne faut vous préoccuper des conséquences sur la situation de votre mari.

cdt